

priété foncière? R.—Je ne permettrais aucun marché en matière de propriété foncière.

Q.—Ainsi, vous n'êtes opposé à aucune spéculation, excepté sur les propriétés foncières. Prenez pour exemple les actions ou les bons, au moyen desquels un homme s'enrichit plus qu'un autre, n'est-ce pas là de la spéculation semblable à celle qui se pratique sur les propriétés foncières? R.—Non, c'est essentiellement différent. La terre appartient à tous, et si vous spéculiez sur cette matière, vous spéculiez sur l'occasion de voler votre prochain; mais en matière d'actions, vous pouvez acheter ou non, selon votre bon plaisir.

Q.—Je ne puis réellement comprendre qu'il y ait une grande différence entre ces deux spéculations. Nous savons qu'en certains endroits, vous eussiez pu il y a quelques années, acheter des terrains à bas prix, tandis qu'aujourd'hui, les prix sont très élevés. La propriété foncière était alors ouverte à la concurrence; chacun pouvait acheter, et voulez-vous dire que si un homme avait acheté dans ces conditions, sans nuire injustement à personne; s'il avait acheté une propriété, dont la valeur se serait accrue par l'augmentation de la population, ou toute autre cause, telle que la construction d'une église, ou d'autre édifice public près de cette propriété, voulez-vous dire que, si on lui offrait un bon prix pour cette propriété, il devrait perdre cet accroissement de valeur? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos raisons? R.—Simplement celles-ci: que les milliers d'hommes qui ont contribué à créer cette valeur, ont droit de réclamer une partie de cette valeur. Il a fallu, disons 100,000 hommes, pour créer la valeur de cette propriété, or, cette valeur devrait leur appartenir au lieu d'appartenir au particulier, qui l'a achetée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Êtes-vous pour ou contre le travail pour soi-même? R.—Je ne m'opposerais aucunement à ce travail; je ne toucherais aucunement au système actuel.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Exempteriez-vous des taxes toutes les richesses, excepté la propriété foncière? R.—Oui, avec les exceptions que j'ai indiquées. S'il est à propos d'imposer une taxe sur le whiskey, je ne m'y oppose pas.

Q.—Ce serait une taxe *per capita* sur la population? R.—Non.

Q.—Sur quoi, alors, imposeriez-vous la taxe? Serait-ce sur les articles manufacturés? R.—Imposez-la sur tout article qu'il vous plaira pour la supprimer, sous forme de revenu intérieur ou de licence.

Q.—Exempteriez-vous toutes les classes de richesses, en exceptant la propriété foncière? R.—Exactement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si la propriété personnelle est conservée, les propriétaires pourront-ils faire des placements et retirer des intérêts sur leur argent? R.—Non, ils ne le pourront pas.

Q.—Qu'est ce qui les engagera alors à acquérir des propriétés foncières? Seraient-ils portés à améliorer leur propriété foncière dans ces circonstances? R.—Certainement. Ils auraient besoin de réaliser un profit, et ils ne le réaliseraient qu'au moyen d'améliorations.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Supposons que votre système soit appliqué à Ontario et non ailleurs, comment placera-t-il le cultivateur d'ici à l'égard des cultivateurs des États-Unis, ou des